

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES 'REFORMES' ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

DECRET N° 93-288TER, DU 18 JUIN 1993
MFPRA/DGFP/DGCA/SAV.
portant promotion au titre de l'année 1989
de Monsieur NGASSAKI Marc, Professeur Cer-
tifié de 2° échelon des cadres de la caté-
gorie A hiérarchie I des Services Sociaux
(Enseignement) de la République du Congo.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ ISAS :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;

ainsi que les lois et règlements ;

(/u la loi n° 02/89 du 14 Novembre 1989 portant Refonte du statut
général de la Fonction Publique ;

(/u le décret n° 92/975 du 5 Décembre 1992 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rému-
nérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A hié-
rarchie I ;

(/u le décret n° 64/165/FP-BE du 22 Mai 1962 fixant le statut com-
mun des cadres de l'Enseignement ;

(/u le décret n° 65/170/FP-BE du 25 Juin 1965 réglementant l'avan-
cement des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 92/975 du 25 Décembre 1992 portant nomination des
Membres du Gouvernement de t

(/u le décret n° 92/979 du 25 Décembre 1992 portant organisation
des interims des membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions
des situations administratives des agents de l'Etat ;

(/u le décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990 portant déblocage des
effets financiers des avancements et des révisions des situations administ-
ratives ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 93-288 BIS/MFPRA/DGFP/DGCA/SAV du 18 JUIN 1993
portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1989 de Men-
sieur NGASSAKI Marc, Professeur Certifié des cadres de la catégorie A, hié-
rarchie I des Services Sociaux (Enseignement) de la République du Congo ;

.../...

ECRETE :

ARTICLE 1er : Monsieur NGASSAKI Marc, Professeur Certifié de 2^e échelon, des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) de la République du Congo, en service à Brazzaville est promu au titre de l'année 1989 au 3^e échelon de son grade indice 1010 pour compter du 2 Novembre 1989 Acc = Néant.

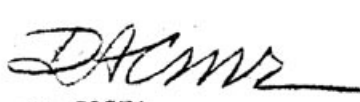
ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée et de la solde pour compter du 1er Novembre 1990. sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera./-2

BRAZZAVILLE, le 18 Juin 1993

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Reformes Administratives


Jean Prosper KOYO


Claude Antoine DA COSTA

AMPLIATIONS :

JORC.....	2
DGFP/DGCA.....	2
D.G.B.....	2
D.G.C.F.....	2
DPAA.....	2
DGFP/BST.....	2
INTERESSE.....	1
DOSSIER.....	3
SGG/BC.....	2./-

